

AAP « PREMIERE USINE »



3 Dépôts par an : 2022 à 2026

Dates 2024 : 16/04/2023; 11/09/2024

Dates 2025: 14/01/2025, 15/04/2025 ; 09/09/2025 ;

Objectif du concours

Soutenir les Start-up, PME et ETI innovantes dans les étapes de premières industrialisations de leurs produits innovants. Cela peut inclure les besoins extra financiers tels que les besoins immobiliers, réglementaires ou de formation

Porteur

- Entreprise unique au statut de PME immatriculée en France
- **Par exception** : Entreprise de type ETI présentant des caractéristiques d'innovation et d'hypercroissance
- Structure ad-hoc proposant des capacités industrielles **mutualisées** pour une ou des start-up/PME

Nature des projets attendus

- **Projets d'implantation de site pilote et/ou de production industrielle destinée à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au service des start-up ;**
- Assiette de dépenses totales supérieures à 5 millions d'euros (assiette plus faible si programme FRENCH TECH en cours)
- Durée comprise entre 12 et 48 mois ;
- Nature :
 - Première industrialisation de la part du porteur : premier produit innovant d'une start-up ;
 - Industrialisation d'un produit innovant en rupture de l'activité existante de la PME (code NACE différent) ;
 - Installation d'une ligne pilote destinée à une première commercialisation ou des essais de qualification finale d'un processus industriel de production ayant une valeur ajoutée vis-à-vis de l'existant en France ;
 - Installation d'une ligne pilote ou de production chez une CDMO
 - Par exception : extension technologique d'un premier site existant
 - Plateforme industrielle mutualisée ayant une forte dimension sectorielle ou territoriale.

Critère d'éligibilité et de sélections

- Respect des conditions sur la nature des porteurs et du projet ;
- Investissements réalisés en France et non commencés avant le dépôt de la demande ;
- Caractère innovant et stratégique du produit à l'échelle nationale, régionale ou européennes et valeur ajoutée du projet visant un avantage concurrentiel ;
- Niveau de maturité préexistante, faisabilités techniques et capacités à porter le projet d'industrialisation (équipe projet, capacités financières et logistiques) ;
- Stratégie d'accès au marché solide avec business plan solide attesté par un historique de vente ou des lettres d'intention ;
- Taille des marchés visés, Impact économique et sociétal à l'horizon des 5 à 10 ans sur le territoire en termes d'emplois, d'investissements, de valorisation d'acquis, de développement d'une filière ou d'une mutation économique ou sociétale

- Performance environnementale (écologique, énergétique) → **réelle prise en compte**

Processus de sélection

- Dépôt d'un [dossier allégé](#) et pré-sélection ;
- Audition devant un jury ;
- Entrée en phase d'instruction : dépôt d'un dossier complet ;
- Sélection finale et décision par le premier ministre (Durée totale entre 4 et 6 mois)
- Conventonnement dans les 4 mois après décision

Coûts éligibles

- Dépenses directement affectées au projet (hormis frais généraux calculés au forfait) :
- **Dépenses corporelles et incorporelles** : infrastructures, foncier, immobilier, brevets/licences, équipements et machines, industrialisation, amélioration énergétique, dépenses de prestation de conseils.
- Peut inclure une part de R&D et de réglementaire (certification, normalisation)
- Crédits bails autorisés (si achat final) : seul le loyer durant le projet sont couverts

Intensité et modalité des aides

Financement partiel des projets : taux d'intervention **entre 20 et 30%** dont 60% sous forme de subvention, 40% sous forme d'avances remboursables (part de subvention supérieur si programme FRENCH TECH en cours)
Versement d'une tranche de 20% du montant de l'aide octroyée au démarrage, deux versements intermédiaires, solde à la remise du rapport final de 20% minimum : il est demandé d'avoir au moins l'équivalent en fond propre à chaque versement d'aides.

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-france-2030-premiere-usine>

Cahier des charges : <https://www.bpifrance.fr/download/media-file/76538>

Dossier de candidature : <https://www.bpifrance.fr/download/media-file/78178>